

REFERENTIEL DU CQPM

TITRE DU CQPM : **Coordonnateur (trice) de système Q, S, E (Qualité, Sécurité, Environnement)**

I OBJECTIF PROFESSIONNEL DU CQPM

Le coordonnateur de système Q, S, E agit généralement sous la responsabilité d'un hiérarchique, dans le cadre de l'intégration de système Qualité, Sécurité et Environnement.

Les missions ou activités susceptibles de lui être confiées peuvent s'exercer, à titre principal ou accessoire, dans de nombreux secteurs d'activité industriels ou connexes, et ceci quelle que soit la taille des entreprises.

Ces missions ou activités peuvent porter à titre d'exemples non exhaustifs sur :

- La participation à l'élaboration ou l'amélioration de la politique QSE ;
- L'organisation du système de management QSE et des audits ;
- Le management de l'amélioration continue avec plusieurs équipes fonctionnelles, en agissant sur les domaines qualité, sécurité, environnement ;
- La liaison avec les organismes extérieurs (DRIRE, certificateurs,...).

Pour cela, il (elle) doit être capable de :

- 1) Préparer les éléments pour définir ou améliorer une politique Q, S, E**
- 2) Garantir la cohérence des objectifs déclinés de la politique qualité**
- 3) Garantir l'efficacité du pilotage des objectifs par des indicateurs appropriés**
- 4) Décrire un processus nécessaire au fonctionnement de l'organisation (opérationnel, support, management,...)**
- 5) Organiser et formaliser un système de management Q, S, E applicable à l'organisation**
- 6) Coordonner la mise en oeuvre d'outils de diagnostic et d'analyse pour identifier les risques dans les domaines Q, S, E**
- 7) Organiser le système d'audit Q, S, E appliqué dans l'entreprise**
- 8) Réaliser un audit au regard d'un référentiel interne ou externe**

II REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Capacités professionnelles	Conditions de réalisation	Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence	Modalités d'évaluation
1. Préparer les éléments pour définir ou améliorer une politique Q, S, E.	<p>A partir de directives générales (Comité de pilotage, direction), notamment les référentiels choisis, et les cas échéant, la politique existante</p> <p>La démarche doit porter sur deux domaines au moins parmi Q, S, E</p>	<p>Les éléments tiennent compte, au minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du contexte actuel de l'entreprise et des évolutions ou modifications exprimées ou latentes, • des besoins et retours d'information des clients externes ou internes, • des référentiels identifiés, nécessaires et applicables à l'entreprise (textes réglementaires, normes, consignes...). 	Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel appuyée de l'avis de l'entreprise
		<p>Les résultats de l'analyse formalisés font apparaître la faisabilité des propositions ou la pertinence de la politique existante.</p>	
2. Garantir la cohérence des objectifs déclinés de la politique qualité	A partir d'une politique Q, S, E et d'objectifs définis	<p>L'ensemble d'objectifs répond à la politique est défini et peut être déployé, dans l'organisation.</p>	Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel appuyée de l'avis de l'entreprise
		<p>Chaque objectif est mesurable, réaliste, adapté à la situation, et est élaboré en tenant compte de l'avis des personnes concernées.</p>	
		<p>Le plan d'action par objectif exprimé fait apparaître les moyens, les contraintes (financiers, matériels, humains, ...) et les délais de réalisation souhaités.</p>	

Capacités professionnelles	Conditions de réalisation	Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence	Modalités d'évaluation
3. Garantir l'efficacité du pilotage des objectifs par des indicateurs appropriés	A partir d'une politique Q, S, E et d'objectifs définis	Le pilotage s'appuie sur l'élaboration d'indicateurs tenant compte de l'avis des personnes concernées, et décrits en termes de valeurs, tendances, et écarts par rapport aux objectifs.	Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel appuyée de l'avis de l'entreprise
		Les méthodes de collecte, de traitement, de suivi et de diffusion des informations sont décrites et appropriées.	
		La démarche d'amélioration continue mise œuvre (identification de sources d'amélioration, dispositifs de veille,...) prend en compte l'évolution des indicateurs.	
4. Décrire un processus nécessaire au fonctionnement de l'organisation (opérationnel, support, management,...)	A partir de pratiques existantes de l'entreprise	L'analyse des risques et l'analyse critique du processus sont cohérents avec les objectifs du processus, et prennent en compte les demandes des parties intéressées.	Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel appuyée de l'avis de l'entreprise
		Les données d'entrée nécessaires à la réalisation du processus, les données de sortie, résultats des activités du processus, sont identifiés.	
		Les activités du processus sont décrites, hiérarchisées et les documents associés sont identifiés.	
		Les acteurs et animateurs du processus, les finalités, objectifs, et indicateurs de pilotage du processus sont identifiés.	

Capacités professionnelles	Conditions de réalisation	Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence	Modalités d'évaluation
<p>5. Organiser et formaliser un système de management Q, S, E applicable à l'organisation</p>	<p>Les éléments de fonctionnement de l'organisation (organigramme, flux, procédures, procédés...), les référentiels applicables sont disponibles</p> <p>Le champ des systèmes à intégrer est déterminé</p> <p>L'organisation doit porter sur au moins de champs intégrés du Q, S, E</p>	<p>Le(s) domaine(s) d'application(s) du système de management sont clairement identifié(s) et les interactions entre les processus (opérationnel, appui, management) sont identifiées.</p>	<p>Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel appuyée de l'avis de l'entreprise</p>
		<p>Le système documentaire (structure, forme, système de gestion,...) mis en place, est adapté au contexte de l'entreprise.</p>	
		<p>Le plan de communication associé au système de management est défini (fréquences, emplacements, modes de diffusion...).</p>	
		<p>Les éléments de surveillance du système proposés permettent d'en mesurer au moins l'efficacité.</p>	
<p>6. Coordonner la mise en œuvre d'outils de diagnostic et d'analyse pour identifier les risques dans les domaines Q, S, E.</p>	<p>Les processus, les champs d'application sont définis</p> <p>Les enjeux (économiques, humains, image de marque,...) sont définis</p> <p>L'organisation doit porter sur au moins deux champs intégrés du Q, S, E</p>	<p>Le choix de la méthodologie d'identification et d'évaluation des risques mise en œuvre (exemples : AMDEC, étude d'impacts environnementaux, évaluation des risques professionnels,...) est adapté au contexte et justifié.</p>	<p>Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel appuyée de l'avis de l'entreprise</p>
		<p>Les situations de dysfonctionnement ou d'urgence sont décrites (scénario, prises de décisions en prévention, organisation des modalités de réactions palliatives, prévues et opérationnelles).</p>	
		<p>La démarche d'amélioration continue mise œuvre (identification de sources d'amélioration, dispositifs de veille,...) répond à l'analyse de risque.</p>	
		<p>L'efficacité des plans d'action issus de l'analyse et de l'évaluation du risque est mesurée et justifiée.</p>	

Capacités professionnelles	Conditions de réalisation	Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence	Modalités d'évaluation
7. Organiser le système d'audit Q, S, E appliqué dans l'entreprise	Les éléments de fonctionnement de l'organisation (organigramme, flux, procédures, procédés...), les référentiels applicables sont disponibles L'organisation doit porter sur au moins deux champs intégrés du Q, S, E	Le planning d'audit interne et externe cohérent avec la politique est établi.	Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel appuyée de l'avis de l'entreprise
		Les différents types d'audit organisés sont justifiés en fonction des objectifs à atteindre (documentaire, processus, traçabilité, système, ...).	
		Le programme d'audit prévu couvre tous les référentiels ou règlements applicables ou exigés dans le contexte de l'entreprise (normes, règlements, légaux,...).	
		Le choix des auditeurs pour réaliser les audits est justifié (compétence, implication, disponibilité,...).	
8. Réaliser un audit au regard d'un référentiel interne ou externe	Le champ et le référentiel d'audit sont fournis (entreprise, usine, norme applicable, ...).	Le choix de la méthodologie d'audit appliquée est justifié et adapté au contexte (type de questionnement, planification, date, durée, ressources, audits,...).	Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel appuyée de l'avis de l'entreprise reconstituée et avis de l'entreprise
		Le rapport fourni comporte notamment les constats d'audit en fonction des critères et les conclusions d'audit apportées par l'équipe d'audit.	
		Les pistes de progrès éventuelles identifiées sont cohérentes avec la politique Q, S, E.	

III CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Pour que le candidat¹ soit déclaré admissible par le jury de délibération l'ensemble des capacités professionnelles décrites dans le référentiel de certification doit être acquis.

IV MODALITES D'EVALUATION

IV.1 Conditions de mise en œuvre des évaluations en vue de la certification

- Tout engagement dans une démarche ayant pour objet le CQPM (formation, validation des acquis..) implique l'inscription préalable du candidat à la certification auprès de l'UIMM territoriale centre d'examen.
- L'UIMM territoriale centre d'examen et l'entreprise ou à défaut le candidat (VAE, demandeurs d'emploi...) définissent dans un dossier qui sera transmis à l'UIMM centre de ressource, les modalités d'évaluation qui seront mises en œuvre en fonction du contexte parmi celles prévues dans le référentiel de certification.
- Les modalités d'évaluation reposant sur des activités ou projets réalisés en milieu professionnel sont privilégiées. Dans les cas exceptionnels où il est impossible de mettre en œuvre cette modalité d'évaluation et lorsque cela est prévu dans le référentiel de certification, des évaluations en situation professionnelle reconstituée pourront être mises en œuvre.

IV.2 Mise en œuvre des modalités d'évaluation

Les capacités professionnelles sont évaluées à l'aide des critères avec niveau d'exigence et selon les conditions de réalisation définies dans le référentiel de certification.

A) **Validation des capacités professionnelles**

L'acquisition de chacune des capacités professionnelles est validée par une commission d'évaluation sur la base :

- des différentes évaluations
- de l'avis de l'entreprise
- de l'entretien avec le candidat

B) **Définition des différentes modalités d'évaluation**

a) **Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel**

Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités.

La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

¹ Le terme générique « candidat » est utilisé pour désigner un candidat ou une candidate.

b) Evaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée

L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle d'entreprise avec une restitution écrite et/ou orale par le candidat.

c) Avis de l'entreprise

L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis en regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et/ou critères) sur les éléments mis en œuvre par le candidat lors de la réalisation de projets ou activités professionnels.